



*Conseil communal du 28/01/2026*

**Réponse à l'interpellation n°21 :**

**« Le Nouvel An ; Interpellation introduite par M. DISLI Halil, Conseiller communal »**

(ordre du jour complémentaire)

LE CONSEIL PREND CONNAISSANCE.

Monsieur le Conseiller communal,

Les Gardiens de la paix ont assuré une présence renforcée en deux phases :

- une équipe de jour, présente de 10h à 18h, chargée d'identifier les points d'attention, les situations à risque et les problématiques potentielles sur le terrain ;
- une équipe de soirée et de nuit composée de 12 agents, présente de 18h à 3h du matin, prenant le relais afin d'assurer une présence visible, de soutenir la police, de prévenir les nuisances et d'intervenir rapidement en cas de difficulté.

Cette organisation progressive a permis d'adapter le dispositif en fonction des réalités observées sur le terrain.

Un dispositif de propreté publique a également été mobilisé afin de garantir un environnement sûr et propre durant toute la période des festivités. La coordination globale de ces actions a été assurée par le Coordinateur de la planification d'urgence, en lien étroit avec les instances régionales compétentes.

- Des dispositions spécifiques ont-elles été envisagées concernant l'interdiction des feux d'artifice, tant en matière que de contrôles que de sensibilisation ?

Afin de renforcer la prévention, une campagne de sensibilisation a été menée auprès des commerces. Celle-ci visait à rappeler les dangers liés à la vente et à l'utilisation de pétards et de feux d'artifice, ainsi que la réglementation en vigueur interdisant leur commercialisation sur le territoire communal. La police a par ailleurs procédé à plusieurs contrôles à ce sujet. Des affiches ont également été réalisées et distribuées aux commerçants par le service des Classes Moyennes afin de renforcer cette information.

Par ailleurs, une interdiction d'utilisation des trottinettes a été instaurée durant cette période au niveau de la Région et le périmètre défini concernait l'ensemble du territoire et ce, afin de limiter les incivilités, les prises de risques et les déplacements rapides pouvant faciliter la fuite de fauteurs de troubles. Un contact avec les opérateurs a été pris par courriel et par téléphone pour rappeler leurs obligations légales.

Évaluation et amélioration continue

La commune fonde son organisation sur une évaluation constante des dispositifs des années précédentes. Chaque édition donne lieu à un retour d'expérience permettant d'ajuster les moyens humains, les horaires de présence, les zones prioritaires et les modalités d'intervention.

L'évaluation du dispositif 2025-2026 n'a pas encore été formellement réalisée. Elle est prévue dans les prochains jours. Néanmoins, il ressort que le nombre d'incidents constatés sur le territoire communal a été inférieur à celui des années précédentes, ce qui tend à démontrer que l'évolution progressive du dispositif produit des effets positifs.

C'est sur cette base évolutive, construite année après année, que la commune renforce ses dispositifs afin de répondre au mieux aux besoins du terrain et de veiller à la sécurité des habitants.

Cette démarche d'adaptation continue explique notamment que Saint-Josse-ten-Noode fasse partie des communes ayant connu moins d'incidents que d'autres territoires lors de la dernière Saint-Sylvestre.

Je profite de cette tribune pour remercier l'ensemble des services qui ont contribué à ce résultat.